



CHARTRE INFORMATIQUE DU LYCÉE JEAN-FRANÇOIS-MILLET

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toutes les personnes (élèves, professeurs, personnels administratifs ou techniques) autorisées à utiliser les moyens informatiques du lycée Jean François Millet. L'établissement fait bénéficier l'utilisateur d'un accès aux services proposés après acceptation de la Charte. L'usage de ces services ne peut être fait qu'à des fins pédagogiques.

CONDITIONS D'ACCES AU RESEAU DU LYCEE

L'accès au réseau s'effectue dans le cadre des missions pédagogiques, administratives et d'information de l'établissement. **C'est un outil de travail**

Chaque utilisateur se voit attribuer un identifiant (nom de login) et un mot de passe qui lui permettront de se connecter au réseau du lycée. L'établissement s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible le service qui est proposé.

Ce compte d'accès est strictement personnel. Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite et s'engage à ne pas communiquer son mot de passe à une tierce personne.

REGLES DE RESPECT DES PERSONNES ET DU MATERIEL

Chaque utilisateur s'oblige à ne pas enfreindre les règles de respect des personnes et du matériel et notamment à ne pas effectuer des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- La dégradation du matériel que ce soit par des moyens physiques ou informatiques (suppressions des données, introduction d'un mot de passe sans y être autorisé),
- masquer sa propre identité, s'approprier le mot de passe du compte d'autrui, altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation,
- interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau,
- se connecter ou essayer de se connecter sur un site sans lien avec les missions pédagogiques, administratives et d'information de l'établissement, en particulier :
 - ceux qui auraient un contenu pornographique, raciste, antisémite, xénophobe ou homophobe,
 - les jeux vidéos en ligne,
 - les discussions en ligne (chat, messagerie, facebook...),
 - les blogs personnels (skyblog, over-blog...)
- porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants. Ainsi les informations diffusées par le biais des réseaux ne doivent pas :
 - porter atteinte à la vie privée ou à l'image d'autrui,
 - contrevenir aux lois sur la propriété intellectuelle, littéraire ou artistique,
- **faire l'apologie du racisme**, de l'antisémitisme, de la xénophobie et de l'omophobie (actes réprimés par les lois n° 90-615 du 13 juillet 1990, n° 92-1336 du 16 décembre 1992 et n° 2004-1486 du 30 décembre 2004).

La réalisation d'un programme informatique ayant de tels objectifs est également interdite.

L'utilisateur ne devra en aucun cas :

- Télécharger de la musique, de la vidéo ou des logiciels sans respect du droit d'auteur,
- Faire une copie d'un logiciel commercial,
- Installer des logiciels à des fins non conformes aux missions de l'Education Nationale, notamment les jeux vidéos et messageries instantanées.
- Contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel,
- Développer ou introduire des programmes qui s'auto-dupliquent ou s'attachent à d'autres programmes (virus informatiques).

VERIFICATION DE L'UTILISATION DES MOYENS INFORMATIQUES MIS A DISPOSITION

Les administrateurs du réseau se réservent le droit de surveiller les sessions des utilisateurs et de vérifier la nature des logiciels installés par les utilisateurs et l'usage qui en est fait. Ils ont la possibilité de détruire tout élément paraissant contraire à l'esprit de la charte.

SANCTIONS

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à une limitation ou à une suppression de l'accès réseau informatique, aux sanctions administratives prévues par le règlement du lycée, ainsi qu'aux sanctions pénales prévues (prononcées par un juge) par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.